



Chers adhérents,

La santé au travail a connu au cours de cette année des modifications émanant de la loi Travail et plus récemment des «ordonnances Macron». Ses 4 missions (surveillance de l'état de santé, traçabilité/veille sanitaire, actions en entreprise et conseil) ont été confirmées et les équipes pluridisciplinaires valorisées.

L'ergonomie tient un rôle important en santé au travail et fait partie des interventions fréquemment sollicitées par les médecins du travail.

Nous avons donc souhaité vous faire découvrir ou redécouvrir, ci-contre, les compétences et les interventions de nos ergonomes dans le cadre d'un projet de conception des lieux et des situations de travail.

Le témoignage de l'un de nos adhérents que nous vous présentons au verso de cette lettre illustre concrètement ces domaines de compétences.

Cette année, l'AMETRA06 s'associe activement à la campagne «Moi(s) sans tabac». Ainsi, en novembre, nos équipes relaieront cette action auprès des salariés volontaires lors des visites médicales.

Bonne lecture.

**Pascale DESVALLÉES**  
Directeur Général

## Le rôle de l'ergonomie dans la conception des lieux et des situations de travail

### L'ergonomie ? Pour quoi faire ?

Notre équipe d'ergonomes intervient à la demande des médecins du travail sur différentes actions en entreprise. Au-delà des sollicitations habituelles comme la prévention des troubles musculo-squelettiques ou des risques psychosociaux, l'ergonome peut également intervenir dans les projets de modification ou de conception des lieux et des situations de travail.

L'ergonome de l'AMETRA06 peut apporter une aide ponctuelle pour orienter les compromis à faire dans l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés. Ceux-ci peuvent être d'ordre économique, opérationnel, social ou encore liés à la prévention des risques. A ce titre, l'ergonomie vise à garantir la santé et la sécurité des salariés et contribue à la performance globale de l'entreprise.

### L'ergonomie : une compétence au service des projets de conception.

Parmi la diversité des intervenants en prévention des risques professionnels, l'ergonome participe à l'adaptation du travail à l'Homme dans le souci d'articuler santé et efficacité. Sur les projets de conception de locaux et de situations de travail, sa contribution particulière est d'assurer, à travers une démarche spécifique adaptée au contexte de l'intervention, la prise en compte des besoins du travail à chacune des étapes du processus de décision.

Ses compétences sont notamment les suivantes :

- Rendre compte de l'activité réelle des opérateurs à partir d'une approche globale.
- Décrire ou anticiper les conséquences prévisibles qu'elles soient bénéfiques ou délétères.
- Traduire les connaissances en recommandations et propositions opérationnelles pour les décideurs (managers, ingénieurs, architectes...).

La réussite de l'intervention fait appel à une combinaison de ressources :

- Internes à l'entreprise : par la volonté de l'employeur sensibilisé aux enjeux de la prévention et la mise en place d'une compétence interne chargée du projet et de son suivi.
- Externes à l'entreprise : par l'intervention du service de santé au travail avec la réactivité et la pertinence du binôme ergonome + médecin.

### Se poser les bonnes questions au bon moment, avec les bonnes personnes.

Le moment de l'intervention influence directement le résultat de l'action. Plus l'ergonome intervient en amont, plus il est en mesure d'apporter une plus-value au projet en proposant des modifications adaptées et raisonnables.



Ainsi, il est plus facile de modifier, en amont, un trait de crayon sur un plan que de démolir un mur en cours de projet.

### Quels sont les bénéfices de l'intervention d'un ergonome ?

La participation de l'ergonome dans un projet permet potentiellement à l'entreprise d'agir sur :

La prévention des risques
La performance globale
Le temps et le budget
Les locaux adaptés à l'activité
L'implication individuelle et collective
L'acceptation des changements
La valorisation des savoir-faire
L'image

Une des priorités pour les services de santé au travail est d'agir en amont sur la conception des lieux et situations de travail pour mieux intégrer la prévention des risques professionnels. Dans ce type de projet, les ergonomes s'attacheront à faciliter la démarche au travers d'un accompagnement ponctuel.

Toutes ces prestations sont incluses dans la cotisation annuelle. N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail pour plus de renseignements.

Article rédigé par nos ergonomes :  
Marie Rodrigues - Amandine Quinçon - Stéphane Porot

## “ La prévention, une question de bon sens... ”

Il est obligatoire pour toute entreprise, quelle que soit sa taille, d'afficher dans ses locaux :

- Les coordonnées du service de santé au travail auquel elle adhère ;
- Le numéro de téléphone du médecin du travail en charge du suivi médical des salariés.

(Article D. 4711-1 du Code du travail)





La deuxième campagne «Moi(s) sans tabac» aura lieu en novembre prochain. Le CRES PACA, en charge de son

organisation sur la région, a lancé un appel aux différents acteurs de la lutte contre le tabagisme pour participer à cet événement afin de sensibiliser les fumeurs et leur proposer d'arrêter de fumer, tous ensemble, sur le mois de novembre. L'édition précédente avait mobilisé 126 acteurs et relayé 230 actions. Ainsi, c'est près de 13 500 fumeurs qui se sont engagés dans la démarche.

Cette année, l'AMETRA06 participe à cette action par une sensibilisation des salariés fumeurs lors des visites médicales. Des flyers et des kits d'arrêt pourront leur être remis et une vidéo sera également diffusée dans les salles d'attente des centres médicaux.

[www.mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr](http://www.mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr)

## Du C3P au C2P

Comme annoncé dans notre dernier numéro, le passage du C3P (compte personnel de prévention de la pénibilité) en C2P (compte professionnel de prévention) a été confirmé au JO du 23/09/17. Ainsi, à partir du 01/01/2018, les 4 facteurs exclus du dispositif de prévention (manutentions manuelles de charge, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux) seront associés à un dispositif de réparation.

Plus d'info sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## Fiches de prévention

L'AMETRA06 vous propose des fiches de prévention reprenant les conseils des médecins du travail par métier.

S'adressant aussi bien aux employeurs, qu'aux salariés, ces fiches abordent de manière complète les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels.

En octobre, 10 fiches ont été mises à jour : femme/valet de chambre, agent de nettoyage, manipulateur dans les laboratoires d'analyses chimiques, peintre en bâtiment, maçon, cuisinier, imprimeur-sérigraphe, employé de blanchisserie et de pressing, chauffeur-livreur, tourneur.

Ces fiches sont consultables et téléchargeables sur notre site internet [www.ametra06.org](http://www.ametra06.org) (rubrique documentation) et disponibles sur demande auprès de nos équipes médicales.

## Arrivée de ce mois

**Gwenaëlle ASCHEHOUC-CAVARO**, collaborateur-médecin, a rejoint le centre médical de Nice Europe.



# Témoignage adhérent : le CTI PACAC

### FICHE D'IDENTITE :

**Nom :** CTI PACAC  
**Activité :** Centre de traitement informatique de l'assurance maladie  
**Année de création :** 1977  
**Lieu :** Valbonne  
**Directeur :** M. Dominique MARINETTI  
**Directeur adjoint :** M. Jean-Jacques PASSALACQUA  
**Effectif :** 54 collaborateurs



### Messieurs, dans quel cadre s'est inscrite l'intervention des services de l'AMETRA06 ?

Le CTI était en pleine réflexion organisationnelle pour le redéploiement de nos salariés sur le site. C'est à l'occasion de notre CHSCT au cours duquel la question a été abordée, que le Dr. Cornéa, médecin du travail en charge du suivi de la santé de nos salariés, nous a proposé l'intervention d'une ergonome de l'AMETRA06, Madame Marie Rodrigues.

### Quelles étaient les problématiques posées ?

L'évolution de l'entreprise impacte forcément les salariés. La fusion de services et les changements de postes ont été programmés pour une mise en commun des ressources existantes. Il a donc fallu repenser l'aménagement des locaux par la création d'un open space de 180m<sup>2</sup> tout en apportant du confort aux 13 agents amenés à travailler et à «vivre ensemble» sur ce même espace. Un autre point important pour nous était la prise en compte de la meilleure intégration possible d'une salariée malentendante dont le positionnement du poste de travail était primordial.

### Quelles ont été les préconisations de l'ergonome et les avez-vous suivies ?

Toutes les préconisations de l'équipe de l'AMETRA06 ont été prises en compte et ont été très rapidement mises en oeuvre.

1/ S'agissant de notre **salariée malentendante**, la solution proposée et retenue a été de placer son bureau de manière à lui offrir une vision élargie de l'ensemble de ses collègues pour faciliter les échanges et l'intégrer activement au groupe.

2/ Pour résoudre le **problème de luminosité insuffisante** de l'espace, comme Mme Rodrigues nous l'avait recommandé, nous avons créé une ouverture supplémentaire pour un plus grand apport de lumière naturelle et changé les filtres des fenêtres en hauteur.

3/ **La disposition des postes de travail** a également été très importante. Les bureaux ont été positionnés de manière à favoriser l'interaction entre les agents tout en préservant leur espace personnel par une localisation réfléchie des ouvertures, des cloisons et des armoires. La table de réunion, tout comme l'imprimante ont également trouvé leur place, sans empiéter sur les bureaux et sans encombrer les espaces de circulation dans l'open space.

4/ **La réduction du bruit** est un critère important dans le choix de l'aménagement de bureaux ouverts.

Les sols ont été changés par un revêtement approprié qui permet de réduire la gêne sonore.

5/ Enfin, l'AMETRA06 a préconisé de mettre en place une **sensibilisation au travail en open space**.

Organisée en deux sessions (une pour les managers et l'autre pour les salariés), l'objectif est de «vivre et travailler ensemble». Nous attendons beaucoup de ces sensibilisations qui devraient parachever l'ensemble des actions mises en place pour que nos collaborateurs se sentent bien au travail.

### Au-delà de ce travail sur l'ergonomie, que vous ont apporté les interventions de l'AMETRA06 ?

Les interventions du médecin du travail en CHSCT et de son équipe facilitent le contact avec les représentants des salariés car ils connaissent l'entreprise et ses problématiques.

Le médecin n'est pas un intervenant extérieur coupé de notre quotidien. Il occupe une place privilégiée qui a permis de donner un «cadre» aux décisions prises dans ce projet de réorganisation.

- Il valide que le cadre fixé par la direction est correct.

- Il s'assure que ce qui est fait est bon pour les salariés;

- Il constitue avec son équipe un appui neutre qui permet une discussion ouverte avec les salariés sans prendre partie. La collaboration entre nos services et l'AMETRA06 a été très efficace. La réactivité de l'équipe médecin du travail et ergonome a été très importante car les décisions devaient être prises rapidement. La première intervention a eu lieu au mois de mars 2017 et la réalisation des aménagements entre avril et mai 2017.

Depuis les agents ont investi leur nouvel espace de travail et en sont satisfaits.

### Quel est votre bilan sur ce travail de collaboration ?

Les salariés étaient légitimement inquiets de ces changements. L'accompagnement de l'équipe AMETRA06 (médecin+ergonome) a permis de faciliter les échanges, d'apporter une meilleure écoute et a donc largement contribué à réduire cette appréhension et à la transformer en quelque chose de positif.

Ces actions ont permis de mettre en place cette nouvelle organisation de manière plus fluide. Depuis, nous n'avons plus de remontées négatives.

Nous avons gagné en espace (plus de m<sup>2</sup>), en luminosité (plus d'ouvertures) et en confiance des salariés qui ont constaté, par ces interventions, la prise en compte de leur bien-être au travail par la direction qui s'inscrit dans une démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT).

Le bilan positif de cette collaboration s'explique par la combinaison simultanée de 3 ressources le plus en amont possible de la décision, et liées au projet :

- 1 ressource externe réactive et spécifique : binôme médecin/ergonome.

- 2 ressources internes sensibilisées et compétentes : la volonté de l'employeur et le pilote expert projet.

Enfin, l'intervention auprès de plusieurs membres du personnel a permis de les sensibiliser à la culture de prévention au sein de l'entreprise.



### Un salarié en abandon de poste depuis plusieurs jours, peut-il solliciter une visite médicale auprès du service de santé au travail ?

Dès lors qu'un salarié est encore dans l'effectif de l'entreprise, le service de santé au travail est tenu de répondre aux demandes des visites médicales qu'elles émanent de l'employeur ou du salarié lui-même.

AMETRA06 INFO est édité par l'AMETRA06.

Siège et administration : Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy, 06200 NICE

Email : [administratif@ametra06.org](mailto:administratif@ametra06.org) - Tél. : 04.92.00.24.70 - Fax : 04.93.55.11.46

Contact : Sophie Chantelot - Chargée de communication : [s.chantelot@ametra06.org](mailto:s.chantelot@ametra06.org)

Retrouvez toutes nos lettres AMETRA06 INFO sur notre site Internet [www.ametra06.org](http://www.ametra06.org)

Retrouvez toute l'actualité de la santé au travail en vous abonnant à la newsletter des SST des régions [www.presanse.org](http://www.presanse.org) Paca et Corse.